

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 1^{er} avril 2019

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

III. AFFAIRES FINANCIERES

4/ Compte de Gestion 2018

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

Vu le compte de gestion dressé par le comptable public de la Trésorerie de Schiltigheim, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Vu les totaux ci-après inscrits au compte de gestion 2018 :

Recettes de fonctionnement :	5 045 852,03 €
Dépenses de fonctionnement :	4 554 140,68 €
Recettes d'investissement :	2 589 933,73 €
Dépenses d'investissement :	2 756 649,39 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216703439-20190401-2019_04_01_

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Cécile DELATTRE



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216703439-20190401-2019_04_01_